

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 16 mars 2023 18H30

L'An deux mille vingt-trois le 16 mars à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal, DESVOGES Sandrine, SEGUIN Laurence, Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François,

ABSENTS : M QUAEGEBEUR Pierre (pouvoir LAQUERRIERE François, Mr WYKURZ Marc Antoine, DUCATEL Céline (pouvoir GUERBIGNOT Jérémy) , LEGRAND Gary

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

- Lecture compte rendu
- Délibération SE 60 adhésion communautés de communes du Clermontois et du pays de Valois
- Délibération projet éoliens Froissy Noirémont
- Compte administratif et affectation du résultat,
- Compte de gestion,
- Vote des taux
- Vote des subventions aux associations,
- Budget primitif 2023
- Questions diverses

- Délibération SE 60 adhésion communautés de communes du Clermontois et du pays de Valois

Objet : Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise

Madame / Monsieur le Maire/ le(la) Président(e) expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal/communautaire :

à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

- Délibération projet éoliens Froissy Noirémont

Vu l'Arrêté Préfectoral de la Préfète de l'Oise, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet déposé par la Société TOTALENERGIES RENOUVELABLES France, en vue d'obtenir l'autorisation de construction et d'exploitation d'un parc éolien dit « Parc Eolien de l'Européenne » sur les communes de Froissy et Noirémont.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 4 avril 2023.

Monsieur le maire, informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet, Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis VOIX CONTRE : 5 ABSTENTION : 8

- **Compte administratif et affectation du résultat,**

Objet : Compte administratif 2022

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022, présenté par Mme LEVASSEUR Chantal qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT

- Dépenses	370 990.28 €
- Recettes	396 763.34 €
- exercice précédent	19 424.71 €

Résultat de clôture

Excédent (A) 45 197.77 €

INVESTISSEMENTS

- Dépenses	71 134.82 €
- Recettes	84 937.98 €
- exercice précédent	44 696.45 €

Résultat de clôture

Excédent (B) 58 499.61 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022 (A + B)

Excédent 103 697.38 €

Ecriture comptable début 2023 à intégrer au BP 2023 :

--> Restes à réaliser 32 922,00 €

Objet : affectation des résultats 2022

AFFECTATION DU RESULTAT :

FONCTIONNEMENT : cpte 002 FR excédent de fonctionnement : 45 197.77 €

INVESTISSEMENT : cpte 001 IR solde d'investissement reporté : 58 499.61 €

- **Compte de gestion,**

Objet : Compte de gestion 2022

Après avoir lu et comparé le compte de gestion avec les comptes de la commune, Le conseil municipal constate que ceux-ci sont identiques en tous points décide après en avoir délibéré de l'accepter à l'unanimité

- **Vote des taux**

Objet : vote des taux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les ans il doit statuer sur une augmentation des taxes ou non.

Les taux pour 2023 seront les suivants :

- taxe foncier bâti : 35.54
- taxe foncier non bâti : 35.07
- taxe d'habitation : 13.11

- **Vote des subventions aux associations,**

Objet : Subventions 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

2023

les anciens combattants :	200 €
Fanfare	400 €
LASAF Subvention de fonctionnement :	800 €
St André à Pied :	600 €
ADMR :	100 €
Froissy Athlétic Club	80 €

Collège de Froissy stage de survie
Association de chasse de Farivillers

150 €
0 €

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l' Association de chasse de Farivillers

Mr le maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de demande de subvention pour l'association de chasse de Farivillers, pour mener à bien les actions suivantes :

Régulation des espèces animales, protection et préservation des espèces animales

Eviter les dégâts sur les cultures agricoles

L'association sollicite une subvention à hauteur de 450 € pour aider à financer d'abris agraires, de panneaux et de vêtements de signalisation et du petit matériel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un défavorable au versement d'une subvention

Objet de la délibération : Demande de subvention pour Froissy athlétic club

Mr le maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de demande de subvention pour le Froissy athlétic Club, vu que deux habitants du village adhèrent à cette association pour l'année 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable au versement d'une participation de 40 € par enfant.

Soit $40 € \times 2 = 80 €$

Le conseil municipal autorise la trésorière de Breteuil à verser cette somme au Froissy athlétic club pour 2023

- Budget primitif 2023

Objet : Budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT :

Les Dépenses et les Recettes sont équilibrées à 388 952. €

INVESTISSEMENT :

Les Dépenses et Recettes sont équilibrées à 133 788.00 €

- Questions diverses

Mr le Maire informe que l'ACP Breteuil organise une marche à pied le 16 avril.

Il informe que les membres du conseil départemental passeront à la mairie le mercredi 5 avril à 15 h 05.

Il informe que Mr Goguey a réalisé une demande pour prendre des pierres derrière le presbytère, celui-ci remettra un grillage propre en guise de compensation.

Mme Coppe et la commission des fêtes aimeraient reconduire la fête foraine mais très difficile d'organisation. A la place, une place de cinéma pour les enfants de 3 à 12 ans serait distribuée sur le possible principe d'une inscription à voir après étude du coût.

Mr Laquerrière demande pour faire venir un ciné rural, Mr le Maire s'est déjà renseigné auprès des maires des environs et cela est compliqué pour le faire perdurer dans le temps par manque de participants.

Il demande si les serviettes dans les sanitaires des salles pourraient être remplacées par des soufflants, ceci pense être réalisé lors de prochains travaux dans les salles.

Il informe qu'une réunion de commission de sécurité routière a eu lieu afin de discuter des possibles aménagements.

Une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion est demandée pour en discuter.

Il informe également que les retours sont positifs concernant les travaux du cimetière.

Mr Hermand demande si des réunions bâtiments publics ont lieu, une va être organisée cette année.

Il informe que le crédit agricole peut soutenir les associations de la commune par les initiatives locales pour aider celle-ci, les associations vont se renseigner.

Il informe que les enfants jouent dans la rue Pierrot à Bois-l'Abbé et ceci est assez dangereux, les parents seront prévenus.

Il informe qu'une haie a été arrachée dans le chemin de terre entre Campremy et Bois-l'Abbé,

Mr Guerbignot demande si un petit entretien sur le boulodrome pourrait être réalisé, un petit coup de propre va être réalisé avant le concours de pétanque organisé par LASAF.

Mme Seguin informe des retours positifs sur le travail réalisé par Stéphane Parize dans la montée de Bois l'Abbé.

Elle demande si un Cantonnier serait prévu pour remplacer lorsque cela serait nécessaire, nous pensons continuer avec des prestataires.

Elle a remis les diplômes de l'AFM Téléthon pour la journée organisé qui a permis de réunir 729,39 €.

Mme Levasseur informe qu'un nid de frelons se situe derrière les habitations dans le chemin de tour de ville au niveau de la Grande Rue mais, celui-ci étant vide, il ne présente plus aucun danger.

Séance levée à 20 h 27.